

Règlement Rando Champ'Etre

Une marche se pratique à allure libre sans esprit de compétition.
Chaque participant doit ;

- Etre couvert par une licence ou sa responsabilité civile
- Respecter le code de la route
- Respecter les autres randonneurs
- Rester sur le circuit
- Respecter la nature, ne pas jeter de détritrus
- Les enfants mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents

L'association organisatrice décline toute responsabilité pour les dommages corporels, matériels, vols etc, causés ou subis par les randonneurs. Ces derniers devront prendre toutes les mesures nécessaires en matière d'assurance.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée. Le nombre de participants est limité. Toute inscription incomplète et non accompagnée du règlement ne sera pas retenue. Aucun remboursement ne sera effectué.

Départ entre 10h et 11h30 de la salle polyvalente

. Choix de 2 circuits : 10 ou 14 km

Attention : Cette année chaque participant apportera ses couverts et son gobelet.

Tél : 06 63 59 40 36

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

Rando Champ'Etre Gourmande 15 Août 2018

Bon d'inscription

(à renvoyer avant le 11 août 2018)

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone : Mail :

Nombre d'adultes : ____ X 12,50 € = ____ €

Nombre d'enfants : ____ x 6 € = ____ € (moins de 11 ans)

Soit un total de : _____ €

Chèque à l'ordre de APCL Champ Saint Père

Date : Signature :

Coupon à renvoyer obligatoirement avec règlement à
l'Office de Tourisme, Mairie, rue de l'hôtel de ville
85540 Champ Saint Père

Renseignements : 02.51.31.45.22 (office de tourisme)
06.63.59.40.36 - 02.51.31.49.77